Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260917-02092026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-huit août deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 6 impasse de la fonderie, pôle socioculturel La Grange, salle Le champ libre, à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE

Absente excusée :

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT, donne pouvoir à M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h27, après la visite du nouveau pôle socioculturel, sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260917-02092026-DE

OBJET N° 02-09-2026 : Décision modificative budgétaire n°2

Rapporteur : *M . Ludovic Bracquart*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Vu les crédits inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement afin de permettre la prise en compte des écritures budgétaires nécessaires ;

Considérant que ces ajustements concernent notamment les comptes 231, 238 et 13362 ;

Considérant que ces mouvements constituent une opération équilibrée, sans modification du montant total des dépenses et des recettes de la section d'investissement ;

Il est proposé le jeu d'écriture suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Diminution de crédits au chapitre 23 – compte 231 : 13 791,70 € ;
- Augmentation de crédits au chapitre 04 – compte 231 : 13 791,70 €.

Recettes :

- Augmentation de crédits au chapitre 04 – compte 238 : 13 791,70 € ;
- Diminution de crédits au chapitre 13 – compte 13362 : 13 791,70 €.

La présente décision modificative n°2 est ainsi équilibrée à 0,00 €.

Il est précisé que cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre global du budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la DM n°2 du BP principal
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de cet acte.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, 2 abstentions (M. Lavelaine de Maubeuge et Mme Differ).

Le 2 octobre 2026,

La Maire

Isabelle CLEMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES 35630

Le secrétaire de séance

Gwenole MELL